Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260929-2026_065-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 02/10/2026
Et Publication ou notification du : 02/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 septembre 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente excusée : Mme GOUSSAIN Marie-Rose

Absent ayant donné procuration : M BARRE Emmanuel à M RAFFEGEAU Hugues

Secrétaire de séance : M Olivier LECLERC

N°2026/065 – *MARCHE PUBLIC* : TRAVAUX DE VIABILISATION DES TERRAINS RUE DE LA FORGE – CHOIX DES ENTREPRISES

Contexte

Monsieur le Maire rappelle que les premiers échanges pour l'acquisition de ce chemin date de mars 2022 avant une réunion sur site en janvier 2025 qui a permis d'approfondir le sujet.

Un courrier a été adressé par Monsieur le Maire en avril 2025 et validé par Christian CLAIRET en août 2025 sur cette transaction. Une nouvelle rencontre sur site avec Christian CLAIRET et ses enfants, Ouest Concept Réseaux et la commune s'est tenu en septembre 2025 où ont été redéfini les volontés de chacun (diviser la propriété de Monsieur Christian CLAIRET pour sa famille et l'acquisition du chemin d'entrée pour la commune sous réserve de l'accord du conseil municipal).

Par délibération n°2025/049 et 2025/050 en date du 30 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une bande de 200m² de la parcelle ZE 191 appartenant à Christian CLAIRET au prix d'1€. De même, il a validé le projet de division et viabilisation de ces terrains Rue de l'Aff dans le but de densifier ce secteur à enjeu urbain qui a été notifié dans la carte communale approuvée par le préfet le 29 juin 2023.

Bornage et Acquisition

Une mission de bornage a été confié à QUARTA pour un montant de 1 594,50€ HT afin détacher un terrain à bâtir dans la parcelle cadastrée ZE n°204 et de diviser la parcelle ZE 191. Il a ainsi été convenu :

- Parcelle ZE 204 divisée en 2 : un terrain à bâtir parcelle ZE 214 d'une superficie de 583m² et le reste au sein de la parcelle ZE 215 d'une superficie de 710m²
- Division de la parcelle ZE 191 à Christian CLAIRET : la commune récupérerait la parcelle ZE 218 d'une superficie de 199m² correspondant au chemin d'accès à Christian CLAIRET.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260929-2026_065-DE

Concernant l'acquisition de la parcelle ZE 218, une signature de l'acte notarié a été fixée au vendredi 9 octobre 2026 à 15h00 au sein de l'étude notarial de Mâitre Armel BOUTHEMY à Val d'Anast.

Travaux de viabilisation Rue de la Forge

Par délibération n°2026/050 en date du 5 juin 2026, le Conseil municipal a décidé de créer la Rue de LA FORGE pour ce secteur géographique.

Par délibération n°2025/050 en date du 30 septembre 2025, l'assemblée délibérante fait appel à une mission d'assistance technique et administrative avec la société OUEST CONCEPT RESEAUX située à Bréal-sous-Monfort, pour les raccordements aux réseaux de ces terrains, d'un montant de 3 800,00€ HT.

La consultation pour la mission de viabilisation de la Rue de la Forge a ainsi été confiée à OUEST CONCEPT RESEAUX. L'idée est de ne pas toucher à la bande de 3m engazonnée en limite de propriété de chez Madame Isabelle METAYER. Plusieurs sociétés ont été contactées et 2 d'entre elles (AMEVIA située à Pacé et AMJTP basée à Iffendic) ont répondu de la manière suivante :

RETOUR CONSULTATION ENTREPRISE – TRAVAUX A CHARGE MAIRIE :

SYNTHESE ASSAINISSEMENT - TELECOM - VOIRIE				
DESIGNATION	AMEVIA		AMJTP	
	Montant ht	Montant ttc	Montant ht	Montant ttc
TRAVAUX PREPARATOIRES	3 290,00 €	3 948,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
TERRASSEMENT	13 949,40 €	16 739,28 €	26 208,00 €	31 449,60 €
EAUX USEES	21 326,00 €	25 591,20 €	10 806,00 €	12 967,20 €
EAUX PUVIALES	7 043,00 €	8 451,60 €	4 907,00 €	5 888,40 €
TELECOM	4 155,00 €	4 986,00 €	3 730,00 €	4 476,00 €
EAU POTABLE	4 651,00 €	5 581,20 €	7 300,00 €	8 760,00 €
TOTAL	54 414,40 €	65 297,28 €	54 751,00 €	65 701,20 €

L'entreprise AMEVIA a chiffré 2 regards diamètre 1 000mm pour la partie eaux usées (justifié pour Ouest Concept Réseaux) que l'entreprise AMJTP n'a pas chiffrée. La finition sera en bi-couche.

Il conviendra de solliciter la SAUR afin de prévoir la fourniture et la pose d'un poteau incendie à l'entrée de la Rue de la Forge. Celui-ci pourra desservir le secteur Est du centre-bourg dans un rayon de 200m.

Ouest Concept Réseaux propose de retenir l'offre la société AMEVIA pour un montant de 54 414,40€ HT.

Planning prévisionnel :

Il est possible de prévoir la réalisation de cette prestation en novembre prochain et la durée des travaux est estimée à 2 semaines.

Précision concernant l'assainissement collectif :

Si la compétence a été transférée à Vallons de Haute Bretagne Communauté au 1er janvier 2025, la commune va prendre en charge l'ensemble des dépenses de viabilisation dont les eaux usées. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec VHBC sera approuvée dans quelques semaines.

Il a été convenu que la participation financière de VHBC sera la suivante :

- 20% du montant de la mission AMO (3 800,00 x 20% = 760,00€)
- 100% des travaux de viabilisation Eaux Usées (21 326,00€)

Un titre sera émis par la commune à l'intercommunalité une fois les travaux finis.

Il convient au conseil municipal de retenir l'offre de son choix.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260929-2026_065-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de **l'entreprise AMEVIA** située à Pacé pour un **montant de 54 414,40€ HT** au sujet des travaux de viabilisation (Terrassement, assainissement, eaux usées, eaux pluviales, télécom et eau potable) de terrains Rue de la Forge,

- **CERTIFIE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif de la commune pour l'année 2026 à l'opération 2601 « Opération Aménagement terrains CLAIRET Rue de l'Aff / Rue de la Forge ».

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 2 octobre 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260929-2026_065-DE